



Approbation d'une subvention préparatoire pour la cartographie des forêts de grande valeur

Adopté par courriel le 07.03.2024

EB.2024.05

Considérant

- La [décision EB.2022.33](#) demandant à WCS de soumettre une demande de subvention préparatoire pour soutenir la cartographie des forêts de grande valeur dans la région de l'Afrique centrale, entièrement basée sur les définitions et la propriété nationales.
- La [décision EB.2023.25](#) autorisant l'accès au Fonds CAFI à WCS ;
- La dernière version du document de subvention préparatoire soumis par WCS le 13 décembre 2023.

Le Conseil d'Administration :

1. Remercie WCS pour son document de projet qui tient compte des demandes formulées dans le document [EB.2022.33](#) ;
2. Approuve le montant total du financement de 467 836 USD à utiliser sur une période de mise en œuvre de 18 mois ;
3. Demande à WCS de soumettre, dans chaque livrable des résultats 1 et 2, un résumé spécifique sur la façon dont les données soumises devraient être utilisées pour soutenir les processus en cours pour définir les forêts de haute valeur en RDC et les forêts HCS/HVC au Congo et au Gabon pour le système de prise de décision de planification de l'utilisation des terres dans chaque pays en synergie avec les projets CAFI à présenter au Conseil d'administration de CAFI.
4. Demande à WCS que la cartographie des forêts de grande valeur soit réalisée indépendamment de leur valeur commerciale. La cartographie doit être réalisée conformément aux lettres d'intention respectives et aux décisions antérieures du conseil d'administration concernant ce projet.

5. Demande à WCS de se concentrer exclusivement sur la cartographie des forêts de grande valeur et de ne pas inclure d'éléments sur le développement des crédits dans le projet. Demande à WCS de soumettre, dans le résultat 3 dans le cadre de l'évaluation de faisabilité, des preuves de l'intérêt des pays et de leur volonté d'aller vers une phase de mise en œuvre potentielle à présenter au Conseil d'administration de CAFI.

6. Rappelle que, tout en respectant ses règles et règlements, WCS s'engage à appliquer une tolérance zéro à l'égard de la fraude, de la corruption, de l'exploitation et des abus sexuels, à protéger les dénonciateurs, à informer le public, à promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion sociale, et à utiliser des mécanismes de plainte appropriés. En outre, WCS s'engage à gérer soigneusement tous les autres risques contextuels et programmatiques identifiés par le Conseil d'administration et doit agir de manière proactive en signalant ces risques au Bureau du Fonds fiduciaire multipartenaires de CAFI, conformément aux Termes de référence du Fonds fiduciaire de CAFI.